

Tableau synthèse – Formation professionnelle (FP)

Type de parcours	Code de programme	Type de diplôme	Condition d'admission	Spécifications
01 - Reconnaissance des acquis	Obligatoire	DEP	21	
	Obligatoire	ASP	21	
02 - Traditionnel	Obligatoire	DEP	01 - 03 - 04 - 05 - 06 - 07 - 08 - 09 - 10 - 11 - 12 - 17 - 22 - 23 - 24	La condition d'admission « Élève inscrit à temps partiel » (24) n'est pas prévue pour l'obtention d'un DEP. Cependant, le code de programme est obligatoire lorsque cette condition d'admission est déclarée.
	Obligatoire	ASP	01 - 14 - 15 - 16 - 17	
	Programme de formation d'appoint, infirmière et infirmier auxiliaire 5340		25	Aucun diplôme, attestation ou mention particulière ne sera émis pour cette formation de mise à niveau puisque ces personnes possèdent déjà le diplôme d'études professionnelles.
03 - Alternance travail-études	Obligatoire	DEP	01 - 03 - 04 - 05 - 06 - 07 - 08 - 09 - 10 - 11 - 12 - 17 - 22 - 23 - 24	La condition d'admission « Élève inscrit à temps partiel » (24) n'est pas prévue pour l'obtention d'un DEP. Cependant, le code de programme est obligatoire lorsque cette condition d'admission est déclarée.
	Obligatoire	ASP	01 - 14 - 15 - 16 - 17	
02 - Traditionnel ou 03 - Alternance travail-études	Programme de lancement ou de gestion d'entreprise 5264 5764 5309	ASP	19 - 21 - 24	
14 - Hors programme	Aucun		18	
18 Second niveau d'accueil (SARCA)				Déclaration de service seulement. Effectif à partir de l'année scolaire 2010-2011. Ne pas inscrire de date ni de motif de fin de fréquentation.